

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 8 avril 2013 dans les locaux de la mairie d'Andernos-les-Bains

RÉUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du 6 mars 2013 du maire d'Andernos-les-Bains portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique s'est réunie le lundi 8 avril 2013 à 15h30 dans les locaux de la mairie d'Andernos-les-Bains pour émettre un avis sur le projet d'aménagement et d'extension du port du Bétey à Andernos-les-Bains.

La commission était composée de :

| | |
|--|-------------------|
| M. Thierry ARNOULT, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine | Président |
| M. Serge LANNUZEL, ingénieur en chef des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine | Secrétaire |
| M. Éric MEVELEC, administrateur en chef des affaires maritimes, délégué à la mer et au littoral à la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde | Membre de droit |
| Mme Viviane LARROSE, représentante de plaisanciers | Membre temporaire |
| Mme Mireille DENECHAUD, représentante de plaisanciers | Membre temporaire |
| M. Michel NOLIBE, capitaine de transport à passagers | Membre temporaire |
| M. Nicolas MERCIER, ostréiculteur | Membre temporaire |
| M. Nicolas BONNAT, pêcheur professionnel | Membre temporaire |

Assistaient également à la réunion :

| | |
|---------------------|---|
| M. Philippe PÉRUSAT | Maire d'Andernos-les-Bains |
| M. Daniel GREIB | Directeur général adjoint des services de la commune d'Andernos-les-Bains |
| M. Bernard CANGALON | Responsable du port communal du Bétey à Andernos-les-Bains |
| Mme Sophie RONDEAU | Société ARTELIA assurant l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet |

Les membres de la commission nautique qui le souhaitent ont bénéficié d'une visite du site préalablement à la réunion.

Le président remercie les participants de leur présence. Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

M. GREIB, directeur général adjoint des services de la commune d'Andernos-les-Bains, rappelle que la commune d'Andernos-les-Bains souhaite agrandir le port de plaisance du Bétey afin de réduire le nombre de navires au mouillage, notamment pendant la saison estivale, et augmenter le nombre de places à quai (en 2013, le délai d'attente d'attribution d'une place à quai s'élève à 36 ans). Ce projet qui prévoit une modification des limites portuaires est l'objet de cette grande commission nautique. La description sommaire du projet a été jointe à la convocation de la grande commission nautique.

Il laisse la parole à Mme RONDEAU de la société ARTELIA qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet, présenté en séance par Mme RONDEAU, a pour objet de porter le nombre de places à quai de 150 à 300, avec diminution du nombre de mouillages réglementés sur le littoral d'Andernos-les-Bains.

Il comprend ainsi :

- l'agrandissement du plan d'eau du port, porté de 9000 m² à 22000 m², effectué par élargissement du port actuel et extension en fond de la darse existante ;
- l'extension de l'emprise du port sur le domaine maritime : avancée de 30m de la cale et avancée de 60m de la digue portuaire ;
- la mise en place de pontons flottants favorisant l'accès aux embarcations en lieu et place d'un accès délicat par échelle verticale ;
- la construction d'une cale de dimension plus importante que l'actuelle permettant d'opérer 2 mises à l'eau ou relevages simultanés d'embarcations, et comportant un ponton permettant aux usagers de débarquer en sécurité ;
- la possibilité d'accueillir des unités jusque 12m ;
- la mise aux normes environnementales du port (recueil et traitement des eaux grises) ;
- la possibilité de maintenir le bassin du port à flot par l'intégration d'une porte automatique (1,1m d'eau en permanence) sans modification des périodes d'entrée / sortie du port ;
- la mise en place de deux feux matérialisant l'entrée du port.

Par ailleurs et pour mémoire, il est également prévu le dragage du chenal d'accès au port (longueur d'environ 750m) dans le cadre de l'entretien général des moyens de communication dans le bassin d'Arcachon réalisé par le SIBA (syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon).

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Les débats ont porté principalement sur les points suivants :

3.1. **Cale de mise à l'eau**

Le président sollicite des explications sur le choix de l'emplacement de la cale de mise à l'eau.

Mme RONDEAU indique que des simulations de l'évolution de la sédimentologie ont été réalisées afin de minimiser l'impact sur l'évolution du trait de cote. Le choix retenu n'a pas d'impact sur l'évolution du trait de cote.

Le représentant des ostréiculteurs s'inquiète de possibles conflits lors de l'entrée / sortie du port et de la mise à l'eau / relevage sur la cale, du fait d'une cale plus large. Le responsable du port indique qu'en haute saison le nombre de mouvements sur la cale est d'environ 20 par jour, et que les conflits possibles devraient être très limités.

3.2. **Évolution du trafic maritime**

Le président sollicite des informations sur l'évolution prévisible du trafic sur le chenal d'accès au port du Bétey.

Le Maire d'Andernos-les-Bains précise que le projet ne vise pas à renforcer le trafic maritime, mais à transférer des unités des mouillages vers le port du Bétey. Aussi, même si les navires seront a priori plus accessibles dans le port, il est peu probable qu'ils soient plus souvent utilisés.

L'agrandissement du port vise à mieux protéger les navires et à leur proposer des services étendus (accès sécurisé, récupération et traitement des eaux usées, eau, électricité...).

3.3. **Phase des travaux**

Les travaux devraient se dérouler en 2 phases :

- phase 1 : l'accès au port sera interdit, et les usagers du port seront dans la limite des possibilités transférés au port ostréicole d'Andernos-les-Bains (à quai ou en hivernage à sec) : les dispositions précises doivent encore être étudiées avec les usagers ;
- phase 2 : elle concerne l'extension dans le fond de la darse.

Il est convenu que les fermetures du port du Bétey seront signalées aux usagers et navigateurs par avis.

3.4. **Établissements de signalisation maritime**

Deux feux marquant l'entrée du port sont prévus : la commune d'Andernos-les-Bains se conformera aux directives du service des Phares et Balises (direction interrégionale de la mer Sud Atlantique) quant aux caractéristiques techniques des équipements à mettre en place.

4. TOUR DE TABLE - DELIBERATION

A l'issue des débats, l'avis émis par la commission, adopté à l'unanimité par les membres de la commission présents, fait l'objet de la conclusion ci-après.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le lundi 8 avril 2013 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement et d'extension du port du Bétey à Andernos-les-Bains. Ce projet est destiné à augmenter l'offre de places à quai afin de limiter les mouillages autorisés (AOT du domaine public maritime délivrée à la commune d'Andernos-les-Bains le 11 mai 2012).

La grande commission nautique n'a pas relevé, dans le projet présenté, d'éléments significatifs impactant la sécurité maritime.

La commission émet un avis favorable sur le projet présenté avec les recommandations suivantes :

- diffuser aux navigateurs l'information nautique concernant les périodes de fermeture du port ;
- suivre l'avis du service des Phares et Balises sur la signalisation maritime de l'entrée du port du Bétey ;
- pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des zones draguées, caractéristiques du balisage, équipements portuaires...) seront transmises au SHOM pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Le président
M. Thierry ARNOULT

Le secrétaire
M. Serge LANNUZEL

Les membres

M. Éric MEVELEC

Mme Viviane LARROSE

Mme Mireille DENECHAUD

M. Michel NOLIBE

M. Nicolas MERCIER

M. Nicolas BONNAT